



*Commune des Avirons*

**Extrait N° 7 / du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal**

-----  
**Séance ordinaire du 15 avril 2021**

**L'an deux mil vingt et un, le 15 avril** à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Eric FERRERE, Maire.**

**NOTA :**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

**19 AVR. 2021**

que la convocation du Conseil a été faite le **06 avril 2021** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **28**.

Le Maire,



**Présents :** M. Eric FERRERE – M. Alphonse HOARAU – M. Jean Daniel DENNEMONT – Mme Christelle ETHEVE-VADIER – M. Fabrice PAYET – Mme Reine Claude ROPAULD LENCLUME – M. Frédo FERRERE – Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – M. Jean Hugues LESQUELIN – M. Régis BOURDIL – M. Pierrot CANTINA – Mme Patricia QUICLET – Mme Suzie CUVELIER – M. Jean Max ROPAULD – Mme Marcella MAZEAU – Mme Lise Marie DANDIN – Mme Marie Hélène RICQUEBOURG – M. Bruno CORÉE – Mme Christine BARET – M. Jean Christophe HOAREAU – M. Laurent LENCLUME – Mme Julia DUBOURG BEGUE – M. Stéphane VARCOURT – M. René VLODY – Mme Colette ANELARD CADERBY – Mme Annick SEVERIN – Mme Roseline LUCAS – Mme Suzette RIVIERE.

**Procurations :** Mme Line Rose BAILLIF a donné mandat à M. Alphonse HOARAU – Mme Nathalie CALTEAU a donné mandat à M Stéphane VARCOURT – M. Raphaël RIVIERE a donné mandat à Mme Roseline LUCAS.

**Absents :** Mme Julie Rose MEZINO – M. Paul FORT

**Secrétaire :** Le Maire propose la candidature de **Monsieur Stéphane VARCOURT** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **Stéphane VARCOURT** est désigné pour en assurer les fonctions.

& &  
&

**AFFAIRE N° 7 /**

**Mise en place d'un village solaire sur le quartier du Tévelave**

○ Information du Conseil

*Hôtel de Ville*

61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS

Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65

.../...

Le Maire porte à la connaissance du Conseil que la CIVIS a enclenché la mise en place d'un village solaire sur le quartier du Tévelave.

Un village solaire est un quartier sur lequel l'intercommunalité et les partenaires souhaitent mener une opération d'installation de chauffe-eau solaires individuels (CESI).

L'objectif de cette action est de proposer un soutien financier aux foyers situés dans le périmètre retenu pour la mise en place de ce village.

Pour la mise en œuvre, la CIVIS s'est appuyée sur les compétences et l'expertise de la SPL Horizon Réunion en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage, notamment pour les volets accompagnement, étude et diagnostic.

Les enquêtes de terrain ont ainsi permis d'identifier un nombre prévisionnel de familles bénéficiaires, soit : 77 familles bénéficiaires dont :

- ☞ 39 CESI de 200 litres,
- ☞ 33 CESI de 300 litres,
- ☞ 5 CESI de 400 litres.

Ces 77 CESI seront financés par le biais de l'enveloppe plafond de 150 000 € de l'aide au titre du PAP (EDF), par le biais de fonds propres CIVIS et en application des prix unitaires proposés par le solariste.

Pour chaque famille, le coût final d'installation du CESI sera déterminé par le solariste lors d'une visite de site. Il prendra en compte notamment les coûts éventuels des équipements supplémentaires nécessaires (mètre linéaire de cuivre supplémentaire, etc.).

La CIVIS a procédé à un appel d'offres et le marché a été conclu pour :

- ☞ 39 CESI de 200 litres à 1 894,94 € TTC/unité,
- ☞ 33 CESI de 300 litres à 2 433,00 € TTC/unité,
- ☞ 5 CESI de 400 litres à 2 749,91 € TTC/unité.

Le Conseil est invité à prendre acte de la conduite de cette démarche sur le quartier du Tévelave.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal prend acte de la conduite de cette démarche sur le quartier du Tévelave.

**Et les membres ont signé.**

**Pour expédition conforme,**



**Eric FERRERE**

